

**Arrêté de la DACS du 13 novembre 2008 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2006 portant nomination du jury national de l'examen de contrôle des connaissances prévu par l'article 6 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973**

NOR : JUSC0826532A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 modifié relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2006 portant nomination du jury national de l'examen de contrôle des connaissances prévu par l'article 6 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur du notariat en date du 28 octobre 2008,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 21 juillet 2006 susvisé, M<sup>e</sup> Gard (Olivier), notaire à Vic-sur-Cère, est nommé en qualité de membre suppléant du jury prévu par l'article 6 du décret du 5 juillet 1973 susvisé, en remplacement de M<sup>e</sup> Camoz (Jean-Yves), démissionnaire.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 13 novembre 2008.

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice,  
et par délégation :

*La directrice des affaires civiles et du sceau,*  
P. FOMBEUR